

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2593

17 octobre 2013

SOMMAIRE

Balta S.à r.l.	124419	Reposting Services S.A.	124454
Barneoud International S.A.	124427	Resiworld S.A.	124452
BBFD Investment S.à r.l.	124418	Riandra S.A.	124452
BCG Luxembourg KG 1 S.à r.l.	124419	Riverwood S.A.	124459
Beggen S.à r.l.	124427	Romafi S.A.	124453
Buxton S.à r.l.	124427	RP3 Holdings (Lux) 7 S.à r.l.	124455
Cat Développement S.A.	124461	R. Verdin & Cie	124451
Congra S.A. SPF	124431	R. Verdin & Cie	124452
CSC Computer Sciences Capital S.à r.l.	124461	Samisa S.à r.l.	124457
CS Services	124418	Saphira Development S.A.	124456
Darecko S.A.	124464	S&B Minerals Participations S.A.	124457
Dayco USA Finco S.à r.l.	124431	Secure S.A.	124460
Magnolia (BC) Midco S.à r.l.	124433	SEIF SICAV-FIS	124459
Mark IV USA Finco S.à r.l.	124431	Seldom (Luxembourg), SA	124464
M.A.V. Holding S.A.	124435	Silverhope Holding S.A.	124460
Monterey Holdings I Sarl	124435	Silverstreet Private Equity Strategies Sicar	124455
OCM Luxembourg OPPS VI S.à r.l.	124418	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care IX S.à r.l.	124457
Paledora S.A.	124454	Sirio Rail S.A.	124455
Parmenion Investment Soparfi S.A.	124453	SIX Financial Informations Luxembourg S.A.	124458
Participe 49, s.à r.l.	124454	Skyliners S.à r.l.	124456
PharmaTechnik Unternehmensberatung	124455	Société de l'Etoile S.A.	124456
PharmaTechnik Unternehmensberatung	124453	Société de Participation Européenne et In- ternationale S.A. (SPEI S.A.)	124456
Pixelixir S.A.	124453	Société d'Investissement Midas S. à r.l. ...	124458
PURetail Dijon rue de la Liberté S.à r.l.	124453	Soparec S.A.	124457
PURetail Paris rue d'Amsterdam S.à r.l.	124454	Soria S.A.	124457
Rasfin S.A.	124460	Stratford Capital Funds	124458
Ratanja S.A.	124459	Synthesis Architecture S.à r.l.	124458
RC Investments S.à r.l.	124455	Tengis Investments S.A.	124456
Real Estate Funds Selection Global Ex Ca- nada S.à r.l.	124451	The Star (International) S.A.	124461
Redevco Prime Luxembourg S.A.	124452	TPL Bad Aibling S.à r.l.	124464
REI Latin America I S.à r.l.	124452		

CS Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 148.316.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2013.

En date du 18 février 2013, se sont réunis les associés de la société à responsabilité limitée «CS SERVICES», avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 148.316,

Suite à une cession de parts Monsieur Salomon AZRAN, né à Marrakech (Maroc), le 5 avril 1946, demeurant à F-75116 Paris, 110, rue de la Faisanderie (France), a cédé et transporter ses deux mille trois cent soixante-quinze (2.375) parts sociales avec une valeur nominale de treize euros vingt-cinq cents (EUR 13,25) chacune, soit l'intégralité des ses parts sociales, à Madame Grace BITTON, née à Paris (France), le 29 mars 1980, demeurant à F-75116 Paris, 110, rue de la Faisanderie (France).

La cession de parts a été consentie moyennant le prix de dix mille euros (EUR 10.000,-).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 août 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2013122943/23.

(130149973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

OCM Luxembourg OPPS VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.096.750,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.877.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 9 août 2013 que Madame Katherine Margaret RALPH, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni, a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013123268/15.

(130149386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

BBFD Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 163.400,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 117.936.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 27 juin 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société BBFD Investment S.à r.l.

- Monsieur Lionel COUPE, administrateur de sociétés, né à Valenciennes (France) le 21 août 1973, résidant professionnellement au 291 Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BMFD Investment S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013124016/16.

(130151420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Balta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.925,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.109.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124000/11.

(130151402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

BCG Luxembourg KG 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.906.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of August.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BCG LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., a private limited company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 95.258 here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», private limited liability company, (the "Company") governed by the present articles of association ("Articles") and by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

At any moment, a sole shareholder may join with one or more shareholders and, in the same way, the shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the general meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is BCG Luxembourg KG 1 S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take and hold participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies, partnerships or other entities, with or without legal personality; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; in general fashion, to acquire, own, administer, develop, manage and dispose of its portfolio;

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, and any transactions with respect to movable or immovable property, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Any interested parties shall be notified by the management of the Company of any such temporary measures.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in any circumstances, to require the freezing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

Art. 9. Any premium paid on any share is allocated to a distributable reserve. Decisions as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s), subject to the Law and these Articles. The share premium may, but does not need to, be allocated to the shareholder having paid it.

The Company may accept capital contributions without issuing shares or other securities in consideration and may allocate such capital contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s), subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.

Art. 10. Each share confers an identical voting right.

Art. 11. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

Art. 12. The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them. Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 13. The Company may repurchase its shares provided that there are sufficient available reserves to that effect. For the avoidance of doubt, the repurchased shares will have their voting rights suspended and will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority.

Management

Art. 14. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the single manager or the board of managers, as the case may be, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by majority of the managers present or represented.

The sole manager and each of the members of the board of managers may be compensated for his/their services as manager or reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

Art. 15. Managers have no individual liability for actions taken on behalf of the company in good faith.

Art. 16. The board of managers' decisions are taken by a meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meeting.

In such cases where resolutions or decisions are expressly taken, they shall be recorded in writing and signed by all managers, either in a single document or several separate documents. Any such signed resolution shall be transmitted by ordinary mail, electronic mail, facsimile or other media for filing with the corporate records.

Shareholders decisions

Art. 17. Shareholders decisions are taken by a shareholder's meetings.

However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them provided that in case such majority is not met, the shareholders may be reconvened or consulted again in writing by registered letter and the decisions will be validly taken by the majority of the votes cast irrespective of the portion of share capital represented.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

For as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company in the meaning of Article 179 (2) of the Law and Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

Audit

Art. 19. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium (s) and form the board of auditors.

Art. 20. Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of an approved statutory auditor (réviseur d'entreprise agréé) instead of a statutory auditor. The approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) shall be appointed on an annual basis (the mandate being renewable also on an annual basis).

Financial year - Balance sheet

Art. 21. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 22. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up an inventory, a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the provisions of Article 197 of the Law.

The profit and loss account will be submitted for the approval of shareholders together with the balance sheet.

Art. 23. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 24. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, such reserve fund represents less than one tenth of the issued capital.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, by majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 25. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2013.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares

BCG LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.	12,500
Total:	12,500

All these shares have been fully paid up, as has been proven to the notary by means of a bank's certificate, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general shareholder's meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, BCG LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

a. Mr. Emmanuel Mougeolle, born on 03.07.1977 in Epinal (France), residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

b. Mr. Damien Beckel, born on 20.07.1981 in Thionville (France), residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

c. Mr. Aidan Byrne, born on 18.06.1965 in Dublin (Ireland), residing at 95, Alcalá, E-28009 Madrid; and

d. Mr. Tobias Saft, born on 24.12.1965 in Uppsala (Sweden) residing professionally at The Boston Consulting Group Nordic, S-103 18 Stockholm.

2. The Company shall have its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahr zweitausendunddreizehn, am siebten Tag des August.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette (Großherzogtum Luxemburg).

Es erschienen:

BCG LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. hier vertreten durch Frau Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, die Beschäftigte, beruflich ansässig in Esch-sur-Alzette, aufgrund einer unter Privatschrift erteilten Vollmacht.

Die besagte Vollmacht, unterzeichnet ne varietur durch den erschienenen Bevollmächtigten der Person und den Notar, bleibt mit dieser vorliegenden Urkunde verbunden, die bei den Zulassungsbehörden eingereicht wird.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie hier zuvor angegeben, haben den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) wie folgt darzulegen:

Name - Geschäftssitz - Gegenstand - Laufzeit

Art. 1. Hiermit wird eine „société à responsabilité limitée“ (die „Gesellschaft“) gegründet, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (GmbH), die geregelt wird durch die vorliegende Unternehmensatzung („Satzung“) und durch die Gesetze des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere durch das Gesetz in Bezug auf Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in der geänderten Fassung (das „Gesetz“).

Ein alleiniger Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern anschließen und in der gleichen Weise können die Gesellschafter die geeigneten Maßnahmen ergreifen, um den unipersonalen Charakter der Gesellschaft wieder herzustellen. Solange die Gesellschaft bei einem Alleingesellschafter verbleibt, übt dieser die der Hauptversammlung der Gesellschafter übertragenen Befugnisse aus.

Art. 2. Der Name der Gesellschaft lautet BCG Luxembourg KG 1 S.à r.l.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb und der Besitz von Beteiligungen in jeglicher Form, an sämtlichen kommerziellen, industriellen, finanziellen oder sonstigen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, Personengesellschaften oder anderen Unternehmen, mit oder ohne Rechtspersönlichkeit; der Erwerb von Wertpapieren und Rechten durch Beteiligung, Einlage, Garantie, Kaufverträge oder Kaufoptionen, Verhandlungen oder auf andere Weise, und zwar Patente und Lizenzen zu erwerben, zu verwalten und zu entwickeln; im Allgemeinen ihr Portfolio zu erwerben, zu besitzen, zu verwalten, zu entwickeln, zu steuern und zu veräußern;

Die Gesellschaft kann Darlehen in jeglicher Form aufnehmen und die Emission von Anleihen, Schuldverschreibungen, Schuldscheinen und anderen Instrumenten vornehmen, ob wandelbar oder nicht, ohne ein öffentliches Angebot.

Die Gesellschaft kann für ihre Tochtergesellschaften, für verbundene Unternehmen und für jedes sonstige Unternehmen der Gruppe sowie für andere Unternehmen oder Personen Unterstützung gewähren und Finanzmittel verleihen, vorausgesetzt, dass die Gesellschaft keine Transaktion abschließt, die als regulierte Tätigkeit ohne Einholung der erforderlichen Lizenz betrachtet werden. Die Gesellschaft kann außerdem Garantien und Sicherheiten zu Gunsten Dritter gewähren, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer Tochtergesellschaften, verbundenen Unternehmen und jedes sonstigen Unternehmens der Gruppe sowie anderer Unternehmen oder Personen abzusichern, vorausgesetzt, dass die Gesellschaft keine Transaktion abschließt, die als regulierte Tätigkeit ohne Einholung der erforderlichen Lizenz betrachtet werden. Die Gesellschaft kann ferner sämtliche oder einige ihrer Vermögenswerte verpfänden, übertragen, belasten oder anderweitig hypothekarisch belasten.

Die Gesellschaft kann sämtliche kommerziellen, technischen und finanziellen Operationen, und sämtliche Transaktionen in Bezug auf bewegliche oder unbewegliche Güter durchführen, die direkt oder indirekt mit allen zuvor beschriebenen Bereichen verbunden sind, um die Erfüllung ihres Zwecks zu ermöglichen.

Art. 4. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in der Stadt Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch einen Beschluss der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg übertragen werden, wenn dies in einer Art und Weise beschlossen wird, wie dies für eine Satzungsänderung vorgesehen ist.

Die Adresse des Firmensitzes kann durch einen Beschluss der Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde übertragen werden.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen und Büros in Luxemburg und im Ausland besitzen.

Für den Fall, dass die Geschäftsführung feststellen sollte, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Entwicklungen eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, die die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft am Sitz der Gesellschaft beeinträchtigen, oder die die Kommunikation zwischen dem Sitz der Gesellschaft und Personen im Ausland beeinträchtigen, kann der Firmensitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis zur vollständigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Umstände; diese vorläufige Maßnahme hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet der vorübergehenden Verlegung ihres Sitzes ein luxemburgisches Unternehmen bleibt. Alle beteiligten Parteien werden durch die Geschäftsführung der Gesellschaft über solche temporären Maßnahmen informiert.

Art. 5. Die Gesellschaft wurde für eine unbegrenzte Zeit gegründet.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Versterbens, des Außerkraftsetzens bürgerlicher Rechte, des Konkurses oder der Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst werden.

Art. 7. Den Gläubigern, Vertretern, rechtmäßigen Eigentümern oder den Erben eines Gesellschafters ist es weder unter irgendwelchen Umständen gestattet, das Einfrieren der Vermögenswerte und der Dokumente der Gesellschaft einzufordern, noch in irgendeiner Art und Weise in die Verwaltung der Gesellschaft einzugreifen.

Kapital - Anteile

Art. 8. Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) vertreten durch 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) pro Anteil.

Art. 9. Jede Prämienzahlung auf jegliche Gesellschaftsanteile ist einer ausschüttungsfähigen Rücklage zugeteilt. Beschlüsse über die Verwendung der Agiorücklage/n sind durch den/die Gesellschafter/e zu treffen und unterliegen dem Gesetz und dieser Satzung. Das Agio kann, muss aber nicht, dem Gesellschafter zugeordnet werden, der es bezahlt hat.

Die Gesellschaft kann Kapitaleinlagen akzeptieren ohne im Gegenzug Gesellschaftsanteile oder andere Wertpapiere auszugeben, und sie kann diese Kapitaleinlagen einer oder mehreren Rücklage/n zuordnen. Beschlüsse über die Verwendung dieser Rücklagen sind durch den/die Gesellschafter/e zu treffen, und unterliegen dem Gesetz und dieser Satzung. Die Rücklagen können, müssen jedoch nicht, dem Einzahlenden zugeordnet werden.

Art. 10. Jede Gesellschaftsanteile gewährt ein identisches Stimmrecht.

Art. 11. Die Gesellschaftsanteile sind frei unter den Gesellschaftern übertragbar.

Gesellschaftsanteile dürfen nicht inter vivos an Nicht-Gesellschafter übertragen werden, es sei denn, dass mindestens drei Viertel der Gesellschafter des Gesellschaftskapitals einer solchen Übertragung in einer Hauptversammlung zugestimmt haben.

Ansonsten wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes verwiesen.

Art. 12. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar im Hinblick auf die Gesellschaft, die nur einen Besitzer für jede Gesellschaftsanteile gestattet. Co-Eigentümer, Nutznießer und reine Eigentümer, Gläubiger und Schuldner der verpfändeten Gesellschaftsanteile müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft ernennen.

Art. 13. Die Gesellschaft kann ihre Gesellschaftsanteile zurückkaufen, vorausgesetzt, dass ausreichende Rücklagen zu diesem Zweck vorhanden sind. Zur Vermeidung von Zweifeln werden die Stimmrechte der erworbenen Gesellschaftsanteile ausgesetzt und werden nicht bei der Feststellung der Beschlussfähigkeit und Mehrheit berücksichtigt.

Geschäftsführung

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet. Wenn mehrere Geschäftsführer bestellt werden, so bilden diese einer Geschäftsführung. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer können jederzeit ihres Amtes enthoben werden, mit oder ohne Grund, durch einen Beschluss der Gesellschafter, die die Mehrheit der Stimmen innehaben.

Im Außenverhältnis verfügt der einzelne Geschäftsführer, oder gegebenenfalls der Geschäftsführung, über die Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und um sämtliche Handlungen und Operationen auszuführen und zu genehmigen, die in Übereinstimmung mit den Zielen der Gesellschaft stehen und unter der Voraussetzung, dass die Bedingungen dieser Satzung eingehalten werden.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder durch diese Satzung der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit der Geschäftsführung.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift ihres alleinigen Geschäftsführers verpflichtet, und im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern der Geschäftsführung.

Der Geschäftsführer, oder im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, der Geschäftsführung, kann seine Befugnisse für spezifische Aufgaben an einen oder mehrere Einzelfall-Beauftragte delegieren.

Der Geschäftsführer, oder im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, der Geschäftsführung, bestimmt die Verantwortlichkeiten und (gegebenenfalls) die Vergütung dieses Beauftragten, die Dauer des Zeitraums der Vertretung und jede sonstige relevante Kondition seiner Tätigkeit.

Im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern werden die Beschlüsse der Geschäftsführung mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer erlassen.

Der alleinige Geschäftsführer und jedes der Mitglieder der Geschäftsführung kann für seine/ihre Dienste als Geschäftsführer entschädigt werden oder durch Beschluss der Gesellschafter eine angemessene Erstattung der Auslagen erhalten.

Art. 15. Geschäftsführer sind nicht individuell haftbar für Handlungen, die sie in gutem Glauben im Namen der Gesellschaft ausgeführt haben.

Art. 16. Die Entscheidungen der Geschäftsführung werden in einer Versammlung der Geschäftsführung getroffen.

Jeder Geschäftsführer kann an jeder Versammlung der Geschäftsführung teilnehmen, indem er schriftlich oder per Telefax, Telegramm oder Telex einen anderen Geschäftsführer als Vertreter bestimmt.

Sämtliche Führungskräfte können an jeder Sitzung der Geschäftsführung per Telefon- oder Videokonferenz teilnehmen, oder durch andere ähnliche Kommunikationsmittel, die es allen Geschäftsführern, die an der Sitzung teilnehmen, ermög-

lichen, einander zu hören. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Schriftliche, von allen Geschäftsführern genehmigte und unterschriebene Beschlüsse haben die gleiche Wirkung wie Beschlüsse, die bei einer Geschäftsführungssitzung verabschiedet wurden.

In Fällen, in denen Beschlüsse oder Entscheidungen ausdrücklich getroffen werden, müssen diese schriftlich festgehalten und von allen Geschäftsführern unterschrieben werden, entweder in einem einzigen Dokument oder in mehreren separaten Dokumenten. Jeder unterzeichnete Beschluss muss mittels eines gewöhnlichen Briefs, per E-Mail, Telefax oder mittels anderer Kommunikationsmittel übertragen werden, um in den Unternehmensaufzeichnungen archiviert zu werden.

Beschlüsse der Gesellschafter

Art. 17. Beschlüsse der Gesellschafter werden während der Gesellschafterversammlungen getroffen.

Allerdings ist das Abhalten einer Versammlung nicht zwingend erforderlich, so lange die Anzahl der Gesellschafter unter fünfundzwanzig beträgt.

In diesem Fall wird jedem Gesellschafter der gesamte Text jedes Beschlusses oder jeder zu treffenden Entscheidung, die ausdrücklich schriftlich ausgeführt werden müssen, mittels eines gewöhnlichen Briefes, per E-Mail oder per Telefax übermittelt.

Art. 18. Gemeinsame Entscheidungen sind nur rechtswirksam, soweit Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftsanteilekapitals besitzen, diese annehmen, vorausgesetzt, dass, falls eine solche Mehrheit nicht erreicht wird, die Gesellschafter einberufen werden können, oder schriftlich per Einschreiben konsultiert werden können, und die Entscheidungen rechtswirksam durch die Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen werden, unabhängig von dem Anteil des vertretenen Grundkapitals.

Allerdings können Beschlüsse, die Satzung zu verändern, außer im Falle einer Änderung der Nationalität, die eine Einstimmigkeit erfordert, nur von der Mehrheit der Anzahl der Anteilseigner getroffen werden, die mindestens drei Viertel des Grundkapitals besitzen, vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes.

Jede Versammlung wird in Luxemburg abgehalten, oder an einem anderen Ort, den die Geschäftsführer von Zeit zu Zeit bestimmen können.

Solange sämtliche Anteile nur von einem Gesellschafter gehalten werden, ist das Unternehmen ein Alleingesellschafter-Unternehmen im Sinne von Artikel 179 (2) des Gesetzes und es gelten unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 des Gesetzes. Der Alleingesellschafter übernimmt sämtliche Befugnisse, die der Hauptversammlung übertragen wurden.

Audit

Art. 19. Wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig übersteigt, werden die Geschäfte der Gesellschaft in Übereinstimmung mit Artikel 200 des Gesetzes durch einen oder mehrere Abschlussprüfer, die keine Gesellschafter sein müssen, überwacht. Sollte es mehr als einen gesetzlichen Abschlussprüfer geben, dann handeln diese gesetzlichen Abschlussprüfer als ein Kollegium und bilden den Rat der Rechnungsprüfer.

Art. 20. Unabhängig von den oben genannten wird die Gesellschaft durch einen oder mehrere zugelassene Abschlussprüfer (réviseur(s) d'entreprises agréé) überwacht, wenn zu diesem Zweck eine rechtliche Verpflichtung besteht, oder wenn die Gesellschaft durch das Gesetz befugt ist, sich hierfür zu entscheiden und beschließt, sich für die Ernennung eines zugelassenen Abschlussprüfers (réviseur d'entreprise agréé) anstelle eines gesetzlichen Abschlussprüfers zu entscheiden. Der/die zugelassene/n gesetzliche/n Abschlussprüfer (réviseur(s) d'entreprises agréé) wird auf einer jährlichen Basis ernannt (das Mandat ist ebenfalls jährlich erneuerbar).

Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 22. Jedes Jahr zum 31. Dezember erarbeitet die Geschäftsführung eine Bestandsaufnahme, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung in Übereinstimmung mit den Bestimmungen von Artikel 197 des Gesetzes.

Die Gewinn- und Verlustrechnung wird zusammen mit der Bilanz den Gesellschaftern zur Genehmigung eingereicht.

Art. 23. Jeder Gesellschafter kann am eingetragenen Geschäftssitz das Inventar, die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung überprüfen.

Art. 24. Das Guthaben der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der Aufwendungen, Kosten, Abschreibungen und Rückstellungen stellt den Nettogewinn der Gesellschaft dar.

Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns in die gesetzliche Rücklage übertragen.

Dieser Abzug ist dann nicht mehr zwingend, wenn die gesetzliche Rücklage ein Zehntel des ausgegebenen Kapitals beträgt, muss aber wieder aufgenommen werden, bis der Reservefonds vollständig wiederhergestellt wird, wenn zu irgendeiner Zeit und aus irgendeinem Grund dieser Reservefonds weniger als ein Zehntel der Grundkapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Der Überschuss wird auf die Gesellschafter verteilt. Allerdings können die Gesellschafter entscheiden, durch einen nach den einschlägigen Gesetzen festgelegten Mehrheitsbeschluss, dass der Gewinn nach Abzug der Rücklage entweder vorgetragen oder an eine außerordentliche Rückstellung übertragen wird.

Die Gesellschafter können entscheiden, Zwischendividenden auszuschütten, auf der Grundlage eines durch die Geschäftsführer erstellten Rechenschaftsberichts, aus dem hervorgeht, dass ausreichende Mittel für die Ausschüttung verfügbar sind, wobei davon ausgegangen wird, dass der auszuschüttende Betrag die realisierten Gewinne seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres nicht übersteigen darf, zuzüglich der vorgetragenen Gewinne und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Summen, die an eine durch das Gesetz oder durch diese Satzung festgelegte Rücklage übertragen werden.

Abwicklung - Liquidation

Art. 25. Die Liquidation wird durch einen oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ausgeführt, die von der Hauptversammlung der Gesellschafter benannt werden, die deren Befugnisse präzisiert und deren Vergütung festlegt.

Wenn die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, werden die Vermögenswerte der Gesellschaft den Gesellschaftern gemäß ihrer jeweiligen Beteiligungsquote am Grundkapital der Gesellschaft zugerechnet.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31' Dezember 2013.

Zeichnung - Zahlung

Das Kapital wurde wie folgt gezeichnet:

Gesellschaftsanteile	
BCG LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.	12.500
Gesamt:	<u>12.500</u>

Alle diese Gesellschaftsanteile wurden vollständig einbezahlt, wie dies dem Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde, so dass die Summe der zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), die einem Gesellschaftsanteilekapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) entspricht, unverzüglich der Gesellschaft zur freien Verfügung steht.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Abgaben, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft zu tragen sind oder die ihr im Zusammenhang mit ihrer Gründung belastet werden, wurden auf etwa eintausend fünf hundred Euro (EUR 1.500,-) geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter

Unmittelbar nach der Gründung der Gesellschaft hat die oben genannte Person, BCG LUXEMBURG HOLDING S.à r.l., die die Gesamtheit des gezeichneten Kapitals repräsentiert und die der Versammlung übertragenen Befugnisse ausübt, folgende Beschlüsse gefasst:

3. Als Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Zeit ernannt:

a. Herr Emmanuel Mougeolle, geboren am 03.07.1977 in Epinal (Frankreich), beruflich ansässig in 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg;

b. Herr Damien Beckel, geboren am 20.07.1981 in Thionville (Frankreich) beruflich ansässig in 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg;

c. Herr Aidan Byrne, geboren am 18.06.1965 in Dublin (Irland) wohnhaft in 95, Alcalá, E-28009 Madrid; und

d. Herr Tobias Saft, geboren am 24.12.1965 in Uppsala (Schweden) beruflich ansässig in The Boston Consulting Group Nordic, S-103 18 Stockholm.

4. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Worüber die vorliegende Urkunde in Esch/Alzette ausgefertigt wurde, zu dem Datum, das am Anfang dieses Dokuments genannt wird.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt, dass auf Wunsch der Erschienenen die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Version. Auf Wunsch derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

Das Dokument wurde der erschienenen Person vorgelesen, und diese unterzeichnete gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 août 2013. Relation: EAC/2013/10726. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124017/421.

(130151492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Buxton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.771.

Je présente ma démission comme Gérant de votre société.

Luxembourg, le 27/5, 2013.

Ivo Hemelraad.

I hereby tender my resignation as Manager of your company.

Luxembourg, the 27/5, 2013

Ivo Hemelraad.

Référence de publication: 2013124013/11.

(130151241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Barneoud International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.419.380,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.044.

Extrait de la résolution prise en date du 30 juillet 2013

Transfert du siège social avec effet au 1^{er} septembre 2013

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124014/12.

(130151486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Beggen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 179.901.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit luxembourgeois JIME S.A., avec siège social à L-7432 Gosseldange, 18B, route de Schoenfels, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 160705, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Jean-Marie STROTZ, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen;

2. Monsieur Dan HEIDERSCHEID, agent d'assurances, né à Esch-sur-Alzette, le 10 mars 1972, demeurant à L-8834 Folschette, 66, rue Principale.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «BEGGEN S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les dispositions suivantes sont applicables.

10.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, sans que les associés puissent revendiquer un quelconque droit de préemption sur les parts cédées en cas de cession entre associés.

10.2 Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales à un non-associé, les conditions énumérées ci-après doivent être observées:

- Les autres associés bénéficient d'un droit de préemption en ce sens que cet associé cédant doit les offrir préalablement à ses co-associés. L'importance des parts offertes aux co-associés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la Société. Ladite offre faite aux co-associés devra se faire au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours.

- En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux co-associés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années(s).

- La Société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales au prix arrêté. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux mois à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

Les dispositions ci-dessus sont applicables à toute aliénation, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux, de parts sociales dans les limites permises par la loi.

En cas de pluralité d'associés, la mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdites sans l'accord des associés statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 11. Sans préjudice du droit de préemption prévu entre associés à l'article 10 qui précède, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sans préjudice du droit de préemption prévu entre associés à l'article 10 qui précède, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 qui précède, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, mais le consentement est requis lorsque les parts sociales sont transmises à d'autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréées et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'article 199, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 15. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 21. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré-qualifiés, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- La société anonyme JIME S.A., pré-qualifiée,	50 parts
- Monsieur Dan HEIDERSCHEID, pré-qualifié,	<u>50 parts</u>
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Marie STROTZ, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen;

- Monsieur Dan HEIDERSCHEID, agent d'assurances, né à Esch-sur-Alzette, le 10 mars 1972, demeurant à L-8834 Folschette, 66, rue Principale.

3.- La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. STROTZ, D. HEIDERSCHEID, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 août 2013. Relation: DIE/2013/10431. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124019/200.

(130151412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Congra S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 153.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124727/9.

(130151931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

**Dayco USA Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mark IV USA Finco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.609.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mark IV Industries, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 501, John James Audubon Parkway, Amherst, NY 14228 and registered with the Secretary of the State of Delaware under number 231733979,

represented by Me Maryline Esteves, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 22 August 2013 (such proxy shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed by the proxy-holder and the undersigned notary),

being the sole shareholder and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in "Mark IV USA Finco S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, incorporated on 8th November 2010 by deed of Me Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 19th November 2010 under number 2508. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Member holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The item on which the resolution is to be passed is the following:

Agenda

Change of the name of the Company from "Mark IV USA Finco S.à r.l." to "Dayco USA Finco S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

« **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Dayco USA Finco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

After having duly considered the above, the following resolution has been passed:

Sole resolution

The Sole Member resolved to change the name of the Company from "Mark IV USA Finco S.à r.l." to "Dayco USA Finco S.à r.l." and to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, as set forth in the above agenda:

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mark IV Industries, Inc., une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 501, John James Audubon Parkway, Amherst, NY 14228 et inscrite auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 231733979,

représentée par Maître Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 22 août 2013 (laquelle sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné),

étant l'associé unique et détenant toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans «Mark IV USA Finco S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, constituée le 8 novembre 2010 par acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 19 novembre 2010 sous le numéro 2508. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales émises de la Société, permettant ainsi à l'Associé Unique de pouvoir prendre valablement des décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel la résolution doit être adoptée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de la dénomination de la Société de "Mark IV USA Finco S.à r.l." en "Dayco USA Finco S.à r.l." et modification conséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Dayco USA Finco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.».

Après avoir dûment considéré ce qui précède, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier la dénomination de la Société de "Mark IV USA Finco S.à r.l." en "Dayco USA Finco S.à r.l." et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société comme indiqué dans l'ordre du jour ci-dessus.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à huit cents euros (EUR 800.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. ESTEVES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 août 2013. Relation: DIE/2013/10422. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127841/92.

(130155777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Magnolia (BC) Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.130.780,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.841.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of August.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Magnolia (BC) Luxco S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178.678;

here represented by Fanny Kindler-Flohre, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Magnolia (BC) Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.841, and whose registered office is set at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 10 June 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 27 June 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary not yet published in the Memorial.

Such appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to decrease the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) down to zero euro (EUR 0) by the cancellation of thirty-one thousand (31,000) shares and subsequent payment to the sole shareholder of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the par value of the shares from one euro (EUR 1) down to ten cents (EUR 0.10).

Third resolution

The Sole Shareholder of the Company decides to increase the share capital of the Company by an amount of two million one hundred thirty thousand seven hundred eighty euro (EUR 2,130,780) in order to raise up to two million one hundred thirty thousand seven hundred eighty euros (EUR 2,130,780), through the issuance of twenty-one million three hundred seven thousand eight hundred (21,307,800) Shares, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each (each a "New Share" and together the "New Shares").

The New Shares have been subscribed and paid up by the Sole Shareholder, hereby represented by Fanny Kindler-Flohre, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, by a contribution in cash.

The contribution of twenty-one million three hundred seven thousand eight hundred euro (EUR 21,307,800) for the New Shares will be allocated as follows: two million one hundred thirty thousand seven hundred eighty euro (EUR 2,130,780) will be allocated to the share capital and nineteen million one hundred seventy-seven thousand twenty euro (EUR 19,177,020) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced.

Fourth resolution

The Sole Shareholder of the Company decides, as a consequence of the preceding resolution, to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at two million one hundred thirty thousand seven hundred eighty euro (EUR 2,130,780) represented by twenty-one million three hundred seven thousand eight hundred (21,307,800) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand euro (EUR 6,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

Magnolia (BC) Luxco S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.678,

ici représentée par Fanny Kindler-Flohre, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante représente l'associé unique (l'«Associé Unique») de Magnolia (BC) Midco S.à r.l. une société à responsabilité limitée enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 178.841, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée en vertu d'un acte dressé par le notaire soussigné, le 10 juin 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 juin 2013 en vertu d'un acte dressé par le notaire soussigné non encore publié au Mémorial.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à zéro euro (EUR 0) par annulation de trente et un mille (31.000) actions et paiement subséquent à l'actionnaire unique de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des actions d'un euro (EUR 1) à dix cents d'euros (EUR 0,10).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions cent trente mille sept cent quatre-vingt euros (EUR 2.130.780) afin de le porter à deux millions cent trente mille sept cent quatre-vingt euros (EUR 2.130.780), par l'émission de vingt-et-un millions trois cent sept mille huit cents (21.307.800) actions, ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (chacune étant une "Nouvelle Action" et ensemble les "Nouvelles Actions").

Les Nouvelles Actions ont été souscrites et payées par l'Associé Unique, ici représenté par Fanny Kindler-Flohre, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, par un apport numéraire.

L'apport de vingt-et-un millions trois cent sept mille huit cents euros (EUR 21.307.800) pour les Nouvelles Actions est alloué de la manière suivante: deux millions cent trente mille sept cent quatre-vingt euros (EUR 2.130.780) seront alloués au capital social et dix-neuf millions cent soixante-dix-sept mille vingt euros (EUR 19.177.020) seront alloués à la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été fournie.

124435

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide, en conséquence de la résolution précédente, de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions cent trente mille sept cent quatre-vingt euros (EUR 2.130.780) représenté par vingt-et-un millions trois cent sept mille huit cents (21.307.800) actions, ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille euros (EUR 6.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur

demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kindler-Flohre, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 août 2013. Relation: EAC/2013/10734. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013127834/119.

(130155351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

M.A.V. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127833/10.

(130155296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Monterey Holdings I Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.831.700,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.057.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

1. Terra Firma Deutsche Annington L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845 ("TFDA"),

2. Terra Firma Deutsche Annington II L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) II Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey, under Company Register Number 44792 ("TFDA II"),

3. Terra Firma Deutsche Annington III L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845 ("TFDA III"),

4. Terra Firma Deutsche Annington IV L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845 ("TFDA IV"),

5. Terra Firma Deutsche Annington V L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845 ("TFDA V"),

6. Dory 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 110.296 ("Dory 1"),

7. Dory 1 (NFR) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B116.773 ("Dory 1 (NFR)"),

8. Dory 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 110.297 ("Dory 2"),

9. Dory 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 110.298 ("Dory 3"),

10. Dory 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 110.299 ("Dory 4")

TFDA, TDFA II, TFDA III, TFDA IV and TFDA V are here represented by Mr Pawel Hermelinski, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Dory 1, Dory 1 (NFR), Dory 2, Dory 3 and Dory 4 are here represented by Mr François Lerusse, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have declared having been informed in advance on the agenda of the meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") and to have waived all convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the Meeting.

The appearing parties have requested the undersigned notary to enact the following:

(A) That the appearing parties declare to be the current shareholders of Monterey Holdings I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 109.057, incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux residing in Luxembourg, dated 10 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 19 November 2005, number 1237, page 59338 and following. (the "Company").

The articles of association have been amended pursuant to the following deeds:

- a deed of Maître Paul Bettingen residing in Niederanven, dated 14 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 6 December 2005, number 1329, page 63748,

- a deed of the undersigned notary dated 5 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 January 2006, number 48, page 2288,

- a deed of the undersigned notary, dated 11 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 January 2006, number 6, page 253,

- a deed of Maître Paul Bettingen prenamed, dated 24 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 26 August 2006, number 1624, page 77920,

- a deed of Maître Joseph Elvinger dated 31 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 25 March 2008, number 724, page 34706,

- a deed of Maître Joseph Elvinger dated 10 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 24 July 2008, number 1830, page 87797,

- a deed of Maître Joseph Elvinger dated 11 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 1 April 2009, number 704, page 33765,

- a deed of Maître Joseph Elvinger dated 6 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 15 June 2009, number 1166, page 55922,

- a deed of Maître Joseph Elvinger dated 24 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 8 February 2010, number 271, page 12971;

- a deed of Maître Joseph Elvinger dated 24 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 1st July 2011, number 1438, page 69010;

- a deed of the undersigned notary dated 21 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 27 March 2013, number 748, page 35895.

(B) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

a. Complete restatement of the articles of association of the Company, including the amendment of article 2 indicating the corporate object of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or other debt instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.";

b. Miscellaneous.

(C) That the Meeting requests the undersigned notary to record the following resolutions adopted unanimously by all the shareholders represented:

Sole resolution

The Meeting unanimously RESOLVES to fully restate the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the articles of association (the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or other debt instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Monterey Holdings I Sarl".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1. SUBSCRIBED AND SHARE CAPITAL

The subscribed capital is fixed at Ten Million Eight Hundred and Thirty-One Thousand Seven Hundred Euros (EUR 10,831,700) represented by Four Hundred and Thirty-Three Thousand Two Hundred and Sixty-Eight (433,268) shares (parts sociales) (the "Shares") with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder (the "Shareholders" and each of them a "Shareholder"), the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2. MODIFICATION OF SHARE CAPITAL

The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by decision of the general Shareholders' meeting, in accordance with the provisions of Article 8 of these Articles and Article 199 of the Law.

6.3. PROFIT PARTICIPATION

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4. INDIVISIBILITY OF SHARES

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5. TRANSFER OF SHARES

Without prejudice to the mandatory provisions of the Luxembourg Company Act, the transfer of Shares shall be governed by the provisions of this Article 6.5.

6.5.1. General

In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Within the limits and conditions laid down by the Law, the Company shall have power to repurchase its own shares subject to the approval by the board of managers. The repurchase of the Company's own shares may only take place if, and to the extent that, further to such repurchase the net assets of the Company would not become lower than the amount of the share capital plus the reserves which may not be distributed under the Law or by virtue of these Articles. If the Company proceeds to the repurchase of its own shares, in execution of its obligations under any Shareholders' Agreement, the Company may choose to repurchase shares from the Shareholder entitled to the repurchase of its shares under any such Shareholders' Agreement only and, in such case, shall not be required to offer, at such time, the pari passu repurchase of shares held by other Shareholders, unless the board of managers decides otherwise.

During such time as the Company holds its own shares the voting rights attached thereto shall be suspended.

6.5.2. Restrictions

Any sale, assignment, transfer, pledge, encumbrance or other disposition of Shares shall require the unanimous consent of all Shareholders provided that each Shareholder may at any time sell, assign or otherwise transfer any or all of its Shares to, in respect of CPI Shareholder, another CPI Entity, and in respect of TF Shareholder, another TF Entity, in each case in addition to any Permitted Transferee of such Shareholder (a "Permitted Affiliate Transfer"), provided that prior to completing any Permitted Affiliate Transfer: (i) the transferor shall provide written notice of such proposed Permitted Affiliate Transfer to the other Shareholders and the Company and (ii) the proposed Permitted Transferee with respect to such proposed Permitted Affiliate Transfer shall execute and deliver an undertaking (in form and substance reasonably acceptable to each Shareholder and the Company) pursuant to which such Permitted Transferee undertakes and agrees (for the benefit of the other Shareholders and the Company) to be bound by the terms and provisions of any Shareholders' Agreement and (iii) the Permitted Affiliate Transfer shall be approved in accordance with article 189 of the Law, in case the Permitted Transferee is not a Shareholder. In case the transferee is no longer a TF Entity or CPI Entity, as applicable, it shall no longer qualify as a Permitted Transferee (and shall, from the time it ceases to be a TF Entity or CPI Entity, respectively, no longer be included in the calculation of relevant thresholds). In this case this entity shall be obliged to transfer the Shares, as promptly as practicable, back to a TF Shareholder or a CPI Shareholder, as applicable.

Except as otherwise agreed by the Shareholders and the Company in any Shareholders' Agreement, any disposal of Shares, Shareholder Convertible Instruments or Shareholders Loans from any Shareholder (whether by way of sale, pledge, encumbrance or by the grant of sub-participation rights) shall only be possible if at the same time Shares, Convertible Instruments and/or Shareholder Loans, as applicable, are transferred to the same transferee in the same proportion.

6.6. PREFERENTIAL SUBSCRIPTION RIGHT

6.6.1

In the case of a capital increase of the Company and subject to Article 199 of the Law, the provisions of this Article 6.6 shall apply.

6.6.2.

Any issue of new Shares, Shareholder Convertible Instruments and Shareholders Loans shall be made on the basis of a valuation valuing the DAIG Shares at the weighted average stock price of the Shares in XETRA trading (or a comparable successor system) of the Frankfurt Stock Exchange (Frankfurter Wertpapierbörse) during the immediately preceding 10 trading days.

6.6.3.

The TF Shareholders are entitled to subscribe for an aggregate amount of new Shares corresponding to the proportion of up to the aggregate TF Shareholders' participation in the subscribed capital of the Company, (the "TF Preferential Subscription Right"); and

The CPI Shareholders are entitled to subscribe for an aggregate amount of new Shares corresponding to the proportion of up to the aggregate CPI Shareholders' participation in the subscribed capital of the Company, (the "CPI Preferential Subscription Right").

For the avoidance of doubt:

a) The TF Preferential Subscription Right is a collective right of the TF Shareholders and shall initially be presumed to accrue to each TF Entity in proportion to its then pro rata holding of Shares but can otherwise be allocated among the TF Entities in any proportion as agreed from time to time among the TF Entities.

b) The CPI Preferential Subscription Right is a collective right of the CPI Shareholders and shall initially be presumed to accrue to each CPI Entity in proportion to its then pro rata holding of Shares but can otherwise be allocated among the CPI Entities in any proportion as agreed from time to time among the CPI Entities.

c) The board of managers shall notify the commencement of the Subscription Period (as defined hereafter) to the TF Shareholders and the CPI Shareholders at the same time inviting them to subscribe for new Shares;

d) The TF Shareholders may exercise the TF Preferential Subscription Right in full or in part or not at all; and

e) The CPI Shareholders may exercise the CPI Preferential Subscription Right in full or in part or not at all.

6.6.4.

In the event the TF Preferential Subscription Right, or any part thereof, has not been exercised by the end of the subscription period as determined by the board of managers (the "Subscription Period"), the CPI Shareholders shall have the right, but not the obligation, to subscribe for all, part or none of the new Shares that have not been subscribed pursuant to the TF Preferential Subscription Right.

In the event the CPI Preferential Subscription Right, or any part thereof, has not been exercised by the end of the Subscription Period, the TF Shareholders shall have the right, but not the obligation, to subscribe for all, part or none of the new Shares that have not been subscribed pursuant to the CPI Preferential Subscription Right.

6.6.5.

The provisions of Articles 6.6.3 up to and including 6.6.4 shall apply, mutatis mutandis, to the issue of new Shareholder Convertible Instruments and/or new Shareholders' Loans.

6.6.6.

The CPI Shareholders undertake that each CPI Entity will waive its right to subscribe for new Shares, new Shareholder Convertible Instruments and new Shareholders Loans pursuant to the CPI Preferential Subscription Right upon the request of the TF Shareholders. Such waiver of the Preferential Subscription Right can only be requested:

a) If:

(i) there is an urgent capital requirement of the Company due to threatened illiquidity or over indebtedness; and

(ii) one or more CPI Entities have not subscribed to the new Shares and/or new Shareholder Convertible Instruments and/or new Shareholders Loans within a period of Ten (10) Business Days after being notified by the TF Shareholders of the intended capital increase of the Company; and provided that, notwithstanding the issue of such a waiver, (i) if a CPI Shareholder has notified the TF Shareholders within the above Ten (10) Business Day period that it or any CPI Entity wishes to acquire a number of the new Shares and new Shareholder Convertible Instruments and new Shareholders Loans in the Company at the subscription from the TF Shareholders which but for this Article 6.6.6 would have otherwise be offered to such CPI Shareholder and or CPI Entity pursuant to Articles 6.6.1 to 6.6.4 above and (ii) the CPI Shareholder has paid the relevant TF Shareholders such amount within 60 days after the issue of the new Shares, new Shareholder Convertible Instruments and new Shareholders Loans against proof of payment of the subscription price in full by the TF Shareholders into the Company, the relevant TF Shareholders will transfer such proportional number of new Shares, new Shareholder Convertible Instruments and new Shareholders Loans to the relevant CPI Shareholders forthwith; or

b) if both CPI Shareholders and TF Shareholders have approved a third party subscriber of Shares, Shareholder Convertible Instruments and Shareholders Loans in writing and each Shareholder's participation is diluted in the same proportion. For the avoidance of doubt, neither a TF Entity nor a CPI Entity shall be considered a third party.

6.6.7.

For the avoidance of doubt, no new Shares can be issued to third parties (which, for the avoidance of doubt shall not include any TF Entity and any CPI Entity), without the prior consent of all Shareholders.

6.7. REGISTRATION OF SHARES

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1. APPOINTMENT AND REMOVAL

7.1.1. The Company is managed by (5) managers, who will constitute a board of managers. The manager(s) need not be Shareholder(s).

7.1.2. The manager(s) is/are appointed by the general meeting of Shareholders, according to the following rules:

A. In case of plurality of Shareholders, and as long as the Company continues to own directly or indirectly any DAIG Shares and any CPI Shareholder or any Permitted Transferee of a CPI Shareholder owns shares in the Company, the CPI Shareholders shall have the right to present a list of at least two candidates and the general Shareholders' meeting shall appoint one manager from this list.

B. In the absence of nominations pursuant to Article 7.1.2.A, the general Shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant manager(s) in accordance with the general principles as determined by the law and these Articles.

7.1.3. A manager may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

7.1.4. In the event a manager is removed or replaced or in the event a manager resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general Shareholders' meeting, in compliance with the provisions of Articles 7.1.2.A to 7.1.2.B above.

7.1.5. The members of the board of managers shall not be compensated for their services as managers, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

7.2. POWERS

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3. REPRESENTATION AND SIGNATORY POWER

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the signature of at least two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4. CHAIRMAN, SECRETARY, PROCEDURES

The board of managers shall choose a chairman (the "Chairman"). It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the Shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers shall meet regularly and at least four times a year. Each member of the board of managers shall have the right to request the convocation of additional meetings at any time.

All managers shall be entitled to at least fourteen days notice of meeting of the board. Managers may waive their entitlement to such notice at their discretion.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least three managers are present or represented at the meeting of the board of managers. If this quorum is not present, the managers present or represented may reconvene a second meeting of the board of managers with three weeks notice which will then have a quorum if at least three members of the board of managers are present or represented at such meeting provided that if any member of the board of managers informs the Chairman prior to the scheduled meeting of the board of managers that he/she will be unable to attend the meeting owing to reasons outside of his/her control, the meeting of the board of managers shall be postponed for up to 48 hours.

Resolutions shall be taken by a simple majority of the votes cast.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. Participation of any manager in a meeting of the board of managers by means of telephone or video conference or by any similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other on a continuous basis shall constitute presence in person at such meeting, provided that a manager may not participate in the meeting in the aforementioned manner while physically present in the United Kingdom or Germany.

7.5. LIABILITY OF MANAGERS

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with the provisions of Article 199 of the Law. Resolutions to amend the definition of Major Business Act and resolutions in accordance with Article 6.6.7 shall however require unanimous vote. The provisions of Article 15 shall also apply.

The holding of general Shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month June, at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be Shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Each Shareholder has the right to receive all audited accounts of the Company and a quarterly information pack.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1. FISCAL YEAR

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

11.2. ANNUAL ACCOUNTS

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution – Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of Shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of Shareholders, by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, except as otherwise provided for in these Articles.

Art. 16. Definitions. The following terms used in these Articles have the following meaning:

«Affiliate» means an affiliate within the meaning of Sections 15 et seq. German Stock Corporation Act (AktG).

«Articles» has the meaning ascribed to it to the Article 1.

«Business Days» means days on which banks in Frankfurt are open for business.

«Chairman» has the meaning ascribed to it to the Article 7.4.

«Company» has the meaning ascribed to it to the Article 1.

«CPI Entities» means CPI Shareholders (as well as any successor of them) and any affiliate of CPI Shareholders within the meaning of sections 15 et seq. of the German Stock Corporation Act.

«CPI Shareholders» means Dory 1, Dory 1 (NFR), Dory 2, Dory 3 and Dory 4.

«DAIG» means Deutsche Annigton Immobilien SE, a *societas europaea* established under the laws of Germany, with its registered office at 40472 Düsseldorf, Vogelsanger Weg 80, registered with the local court Düsseldorf under number HRB 68115.

"DAIG Shares" shall mean all outstanding shares of DAIG whether or not sold in the initial public offering pursued by DAIG (and "DAIG Shares" shall include, without limitation and for the avoidance of doubt, any "DAIG Shares" issued in the future by DAIG through a primary issuance).

«Dory 1» means Dory 1 Sàrl, a limited liability company (*société à responsabilité limitée*) registered with the Luxembourg trade and companies register (*registre de commerce et des sociétés de Luxembourg*) under number B 110.296 having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346.

«Dory 1 (NFR)» means Dory 1 (NFR) Sàrl, a limited liability company (*société à responsabilité limitée*) registered with the Luxembourg trade and companies register (*registre de commerce et des sociétés de Luxembourg*) under number B 116.773 having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346.

«Dory 2» means Dory 2 Sàrl, a limited liability company (*société à responsabilité limitée*) registered with the Luxembourg trade and companies register (*registre de commerce et des sociétés de Luxembourg*) under number B 110.297 having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346

«Dory 3» means Dory 3 Sàrl, a limited liability company (*société à responsabilité limitée*) registered with the Luxembourg trade and companies register (*registre de commerce et des sociétés de Luxembourg*) under number B 110.298 having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346

«Dory 4» means Dory 4 Sàrl, a limited liability company (*société à responsabilité limitée*) registered with the Luxembourg trade and companies register (*registre de commerce et des sociétés de Luxembourg*) under number B 110.299 having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346.

«Law» has the meaning ascribed to it to the Article 1.

«Permitted Affiliate Transfer» has the meaning ascribed to it in Article 6.5.2.

«Permitted Transferee» means (i) with respect to TF Shareholder(s), any TF Entity and/or and (ii) with respect to CPI Shareholder(s), any CPI Entity.

«Preferential Subscription Right» has the meaning ascribed to it to the Article 6.6.

«Shares» means the shares in the Company in issue from time to time.

«Shareholders» means the holders of Shares.

«Shareholders' Agreement» means any shareholders' or coordination agreement in relation to the Company that may be entered into, from time to time, between the Shareholders and the Company.

«Shareholder Convertible Instruments» means the instruments that might (i) be issued by the Company from time to time to its Shareholders and (ii) might be converted into Shares, subject to the terms and conditions of such instruments

«Shareholders Loans» means the loans that might be granted from time to time by the Shareholders to the Company.

«TFDA» means TERRA FIRMA DEUTSCHE ANNINGTON LP, having its registered office located at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office located at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey, under Company Register Number 43845

«TFDA II» means TERRA FIRMA DEUTSCHE ANNINGTON-II LP, having its registered office located at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) II Limited, having its registered office located at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey, under Company Register Number 44792.

«TFDA III» means TERRA FIRMA DEUTSCHE ANNINGTON-III LP, having its registered office located at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office located at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey, under Company Register Number 43845

«TFDA IV» means TERRA FIRMA DEUTSCHE ANNINGTON-IV LP, having its registered office located at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office located at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey, under Company Register Number 43845

«TFDA V» means TERRA FIRMA DEUTSCHE ANNINGTON-V LP, having its registered office located at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office located at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey, under Company Register Number 43845

«TF Entities» means TF Shareholders (as well as any successor of them) and any affiliate of TF Shareholders within the meaning of sections 15 et seq. of the German Stock Corporation Act.

«TF Shareholders» means each of TFDA, TFDA II, TFDA III, TFDA IV and TFDA V, in each case acting through its general partner.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,400.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representatives of the appearing parties, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said representatives signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Terra Firma Deutsche Annington L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Limited ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845 («TFDA»),

2. Terra Firma Deutsche Annington II L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) II Limited, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 44792 («TFDA II»),

3. Terra Firma Deutsche Annington III L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845 («TFDA III»),

4. Terra Firma Deutsche Annington IV L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845 («TFDA IV»),

5. Terra Firma Deutsche Annington V L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré sous le numéro de registre des sociétés 43845 («TFDA V»),

6. Dory 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.296 («Dory 1»),

7. Dory 1 (NFR) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.773 («Dory 1 (NFR)»),

8. Dory 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.297 («Dory 2»),

9. Dory 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.298 («Dory 3»),

10. Dory 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.299 («Dory 4»),

TFDA, TDFA II, TFDA III, TFDA IV et TFDA V sont ici représentées par M. Pawel Hermelinski, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Dory 1, Dory 1 (NFR), Dory 2, Dory 3 et Dory 4 sont ici représentées par M. François Lerusse, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent procès-verbal pour les besoins d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont déclaré avoir été informées à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée des associés (l'«Assemblée») et de renoncer à toute convocation. L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'Assemblée.

requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(A) Que les comparants déclarent être les associés de la société Monterey Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.057 constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux résidant à Luxembourg, daté du 10 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 19 novembre 2005, numéro 1237, page 59338 et suivantes (la «Société»),

Les statuts ont été modifiés par les procès-verbaux suivants:

- un acte de Maître Paul Bettingen résidant à Niederanven, en date du 14 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 décembre 2005, numéro 1329, page 63748,

- un acte du notaire instrumentant, en date du 5 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 janvier 2006, numéro 48, page 2288,

- un acte du notaire instrumentant en date du 11 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 janvier 2006, numéro 6 page 253,

- un acte de Maître Paul Bettingen, en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 août 2006, numéro 1624, page 77920,

- un acte du notaire Joseph Elvinger, en date du 31 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 mars 2008, numéro 724, page 34706,

- un acte du notaire Joseph Elvinger en date du 10 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 24 juillet 2008, numéro 1830, page 87797,

- un acte du notaire Joseph Elvinger en date du 11 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 1 avril 2009, numéro 704, page 33765,

- un acte du notaire Joseph Elvinger en date du 6 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 15 juin 2009, numéro 1166, page 55992,

- un acte du notaire Joseph Elvinger en date du 24 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 8 Février 2010, numéro 271, page 12971,

- un acte du notaire Joseph Elvinger en date du 24 Mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 1^{er} juillet 2011, numéro 1438, page 69010;

- par un acte du notaire soussigné en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 27 mars 2013, numéro 748, page 35895.

(B) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

a. Refonte intégrale des statuts de la Société, y compris la modification de l'article 2 indiquant l'objet social de la Société qui aura en conséquence la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments de dette qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.»

b. Divers.

(C) L'Assemblée prie le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes adoptées unanimement par tous les associés représentés:

Résolution unique

L'Assemblée DECIDE à l'unanimité de procéder à la refonte des statuts de la Société, qui auront en conséquence la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments de dette qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Monterey Holdings I Sàrl".

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital est fixé à dix millions huit cent trente et un mille sept cents Euro (10.831.700 EUR) représenté par quatre cent trente trois mille deux cent soixante-huit (433.268) parts sociales (les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé (les «Associés» et individuellement un «Associé»), la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'Article 8 des présents Statuts et de l'Article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Sans préjudice des dispositions impératives prévues par la Loi, le transfert des Parts Sociales sera gouverné par les dispositions de l'Article 6.5.

6.5.1 Général

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

Dans les limites et conditions prévues par la Loi, la Société aura le pouvoir de racheter ses propres parts sociales sous réserve de l'approbation par le conseil de gérance. Le rachat de parts sociales propres de la Société ne peut avoir lieu que si, et dans la mesure où, à la suite de ce rachat, les actifs nets de la Société ne seraient pas devenus inférieurs au montant du capital social augmenté des réserves qui ne peuvent être distribuées dans le cadre du Loi ou en vertu de ces Statuts. Si la Société procède au rachat de ses propres parts sociales, en exécution de ses obligations en vertu de tout Pacte d'Associés, la Société peut choisir de racheter des parts sociales de l'Associé ayant droit au rachat de ses parts sociales dans le cadre de tels Pacte d'Associés seulement et, dans ce cas, elle ne sera pas tenue de proposer, à ce moment, le rachat pari passu de parts sociales détenues par les autres Associés, à moins que le conseil de gérance en décide autrement.

Durant la période au cours de laquelle la Société détient ses propres parts sociales, les droits de vote y attachés devront être suspendus.

6.5.2. Limitations

A. Toute vente, cession, transfert, gage, nantissement ou autre aliénation de Parts Sociales exigent le consentement unanime de tous les Associés, étant entendu que chaque Associé peut à tout moment vendre, céder ou transférer tout ou partie de ses parts sociales, en ce qui concerne les Associés CPI, à toute autre Entité CPI, et à l'égard de tout Associé TF, à toute autre Entité TF, dans chaque cas, en plus de tout Cessionnaire Autorisé de cet Associé (un «Transfert Affilié Autorisé»), à condition que, avant d'effectuer tout Transfert Affilié Autorisé: (i) le cédant notifie par écrit une telle proposition de Transfert Affilié Autorisé aux autres Associés et à la Société et (ii) le Cessionnaire Autorisé proposé à l'égard de cette proposition de Transfert Affilié Autorisé signe et exécute un engagement (dans la forme et avec un contenu raisonnablement acceptable pour chaque Associé et la Société) en vertu duquel le Cessionnaire Autorisé s'engage et s'oblige (pour le bénéfice des autres Associés et la Société) à être lié par les termes et les dispositions tout Pacte d'Associés et (iii) le Transfert Affilié Autorisé soit approuvé conformément à l'article 189 de la Loi, dans le cas où le Cessionnaire Autorisé n'est pas un Associé. Dans le cas où le cessionnaire n'est plus une Entité TF ou une Entité CPI, le cas échéant, il ne sera plus considéré comme un Cessionnaire Autorisé (et devra, à partir du moment où il cesse d'être une Entité TF ou une Entité CPI, respectivement, ne plus être inclus dans le calcul des seuils correspondants). Dans ce cas, cette entité sera obligée de transférer les Parts Sociales, aussi rapidement que possible, à un Associé TF ou un Associé CPI, le cas échéant.

B. Excepté en cas d'accord contraire des Associés et la Société dans tout Pacte d'Associés, toute disposition de Parts Sociales, Titres Convertibles ou Prêts des Associés de tout Associé (par le biais d'une vente, gage, sûreté ou par l'octroi de droits sous participatifs) sera uniquement possible si simultanément, une même proportion de Parts Sociales, Titres Convertibles et/ou Prêts des Associés, le cas échéant, est transférée au même cessionnaire.

6.5. Droit de souscription préférentiel

6.6.1

Lors d'une augmentation de capital de la Société, et conformément à l'Article 199 de la Loi, les dispositions du présent Article 6.6. sont applicables.

6.6.2.

Toute émission de nouvelles Parts Sociales, Titres Convertibles et Prêts des Associés sera effectuée sur base d'une évaluation évaluant les Actions DAIG au prix moyen pondéré des Actions sur le marché XETRA (ou un système comparable lui succédant) sur la Bourse de Francfort (Frankfurter Wertpapierbörse) au cours des dix jours de cotation immédiatement précédents.

6.6.3.

Les Associés TF sont autorisés à souscrire à un nombre total de nouvelles Parts Sociales à concurrence du total de la participation des Associés TF dans le capital social souscrit de la Société (le «Droit de Souscription Préférentiel TF»); et Les Associés CPI sont autorisés à souscrire à un nombre total de nouvelles Parts Sociales à concurrence du total de la participation des Associés CPI dans le capital social souscrit de la Société (le «Droit de Souscription Préférentiel CPI»).

Afin d'éviter toute confusion:

a) Le Droit de Souscription Préférentiel TF est un droit collectif des Associés TF et il sera initialement présumé revenir à chacune des Entités TF en proportion du nombre de Parts Sociales actuellement détenues par elle, mais il peut néanmoins être attribué aux Entités TF selon une proportion quelconque convenue au moment donné entre les Associés Entités TF.

b) Le Droit de Souscription Préférentiel CPI est un droit collectif des Associés CPI et il sera initialement présumé revenir à chacune des Entités CPI en proportion du nombre de Parts Sociales actuellement détenues par elle, mais il peut néanmoins être attribué aux Entités CPI selon une proportion quelconque convenue au moment donné entre les Entités CPI.

c) Le conseil de gérance notifiera le début de la Période de Souscription (telle que définie ci-après) aux Associés TF et aux Associés CPI en les invitant en même temps à souscrire aux nouvelles Parts Sociales;

d) Les Associés TF peuvent exercer le Droit de Souscription Préférentiel TF en totalité ou en partie ou pas du tout; et

e) Les Associés CPI peuvent exercer le Droit de Souscription Préférentiel CPI en totalité ou en partie ou pas du tout.

6.6.4. Au cas où le Droit de Souscription Préférentiel TF ou une partie de ce droit n'a pas été exercé à la fin de la période de souscription telle que déterminée par le conseil de gérance (la «Période de Souscription»), les Associés CPI auront le droit, mais non pas l'obligation, de souscrire à l'intégralité, à une partie ou à aucune des nouvelles Parts Sociales qui n'ont pas été souscrites conformément au Droit de Souscription Préférentiel TF.

Au cas où le Droit de Souscription Préférentiel CPI ou une partie de ce droit n'a pas été exercé à la fin de la Période de Souscription, les Associés TF auront le droit, mais non pas l'obligation, de souscrire à l'intégralité, à une partie ou à aucune des nouvelles Parts Sociales qui n'ont pas été souscrites conformément au Droit de Souscription Préférentiel CPI.

6.6.5.

Les dispositions des Articles 6.6.3 jusqu'à et y compris l'Article 6.6.4 seront applicables, mutatis mutandis, à l'émission des nouveaux Titres Convertibles et/ou nouveaux Prêts des Associés.

6.6.6.

Les Associés CPI s'assurent que chaque Entité CPI abandonnera son droit de souscrire aux nouvelles Parts Sociales, nouveaux Titres Convertibles et nouveaux Prêts des Associés conformément au Droit de Souscription Préférentiel CPI à la demande des Associés TF. Un tel abandon du Droit de Souscription Préférentiel peut uniquement être demandé:

a) Si:

(i) il y a un besoin urgent en capital dans la Société à cause d'une illiquidité menaçante ou d'un endettement important; et

(ii) une ou plusieurs Entités CPI n'ont pas souscrit aux nouvelles Parts Sociales et/ou nouveaux Titres Convertibles et/ou nouveaux Prêts des Associés dans un délai de dix (10) jours ouvrables après avoir reçu la notification par les Associés TF de l'augmentation de capital prévue dans la Société; et

à condition que, malgré un tel abandon, (i) si un Associé CPI a notifié aux Associés TF, dans les dix (10) jours ouvrables susmentionnés, que lui ou une Entité CPI quelconque désire acquérir un nombre des nouvelles Parts Sociales et nouveaux Titres Convertibles et nouveaux Prêts des Associés dans la Société à la souscription des Associés TF, qui sauf dans le cadre du présent Article 6.6.6, aurait été offert à un tel Associé CPI et/ou une Entité CPI conformément aux Articles 6.6.1 jusqu'à l'Article 6.6.4 ci-dessus et (ii) si cet associé CPI a payé ce montant aux Associés TF concernés dans le délai de 60 jours après l'émission des nouvelles Parts Sociales, nouveaux Titres Convertibles et nouveaux Prêts des Associés contre une preuve de paiement du prix de souscription par les Associés TF, les Associés TF concernés transféreront le nombre proportionnel de nouvelle Parts Sociales et nouveaux Titres Convertibles et nouveaux Prêts des Associés aux associés CPI;ou

b) si les Associés CPI et les Associés TF ont tous deux approuvé le tiers souscripteur des Parts Sociales, Titres Convertibles et Prêts des Associés par écrit et chaque participation de l'Associé est diluée dans la même proportion. Afin d'éviter toute confusion, ni une Entité TF ou une Entité CPI ne sera considérée comme un tiers.

6.6.7.

Afin d'éviter toute confusion, aucune nouvelles Parts Sociales ne peuvent être émises aux parties tiers (qui, afin d'éviter toute confusion, ne comprendront aucune des Entités TF et aucune des Entités CPI) sans le consentement préalable de tous les Associés.

6.7 - Enregistrement des parts sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

7.1.1 La Société est gérée par 5 gérants qui constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des Associés selon les règles suivantes:

A. En cas de pluralité d'Associés et pour autant que la Société continue de détenir directement ou indirectement toute Action DAIG et que tout Associé CPI et tout Cessionnaire Autorisé d'un Associé CPI détient des parts sociales dans la Société, les Associés CPI auront le droit de présenter une liste d'au moins deux candidats et l'assemblée générale des Associés nommera un gérant de cette liste.

B. En l'absence de nomination selon les dispositions de l'article 7.1.2.A, l'assemblée générale des Associés sera libre de nommer le/les gérants(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents Statuts.

7.1.3 Un gérant peut être révoqué ad nutum avec ou sans motif et être remplacé à tout moment par une simple décision adoptée par les Associés.

7.1.4. En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des Associés pourvoira à son remplacement en conformité avec les dispositions des Articles 7.1.2.A to 7.1.2.B ci-dessus.

7.1.5. Les membres du conseil de gérance ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérants sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent Article 7.3 ci-dessous.

La Société sera engagée par la signature d'au moins deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir, un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des Associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le Président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le Président, le secrétaire ou par un gérant. Le conseil de gérance doit se réunir régulièrement et au moins quatre fois par an. Chaque membre du conseil de gérance aura le droit de requérir à tout moment la convocation de réunions additionnelles.

Les gérants bénéficieront d'un délai de convocation de réunion du conseil d'au moins quatorze jours. Les gérants pourront librement renoncer à ce délai.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins trois gérants, sont présents ou sont représentés à la réunion du conseil de gérance. Si ce quorum n'est pas atteint, les gérants présents ou représentés peut convoquer une deuxième réunion du conseil de gérance, dans un délai de trois semaines, dont le quorum sera atteint si au moins trois membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à cette réunion. Cependant cette réunion pourra être postposée jusqu'à 48 heures si un membre du conseil de gérance informe le Président avant la réunion prévue qu'il ne pourra pas participer à cette réunion pour des raisons qui ne relèvent pas de son contrôle.

Les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées.

Toutes les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Luxembourg. La participation d'un ou plusieurs gérants à une réunion du conseil de gérance par l'usage de conférence téléphonique ou vidéo ou par tous autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres de manière ininterrompue est considéré comme présence à la réunion, étant entendu que un gérant ne peut pas participer à une réunion faisant usage des moyens ci-dessous en cas de présence physique au Royaume-Unis ou en Allemagne.

7.6 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions altérant les Statuts peuvent seulement être adoptées conformément aux dispositions de l'Article 199 de la Loi. Les résolutions modifiant la définition de l'Acte d'Administration Substantiel et les résolutions conformes à l'Article 6.6.7 exigeront toutefois un vote à l'unanimité. Les dispositions de l'Article 15 seront également applicables.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15^e jour du mois de juin, à 10.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Chaque Associé a le droit de recevoir tous les comptes audités de la Société ainsi qu'un rapport comptable trimestriel.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'Article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution – Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par l'assemblée des Associés en cas de pluralité d'Associés selon le quorum et les conditions de vote requis par les lois du Grand Duché de Luxembourg, excepté lorsque les présents Statuts en disposent autrement.

Art. 16. Définitions. Les termes ci-après mentionnés dans les présents Statuts ont la signification suivante:

«Filiale» signifie une filiale selon la signification donnée dans Sections 15 et seq. German Stock Corporation Act (AktG).

«Statuts»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 1.
«Jours Ouvrables»	signifie les jours pendant lesquels les banques sont ouvertes à Francfort.
«Président»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 7.4
«Société»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 1.
«Entités CPI»	signifie les Associés CPI (ainsi que leurs successeurs) et toute filiale des Associés CPI au sens des Sections 15 et suivantes du German Stock Corporation Act.
«Associés CPI»	signifie Dory 1, Dory 1 (NFR), Dory 2, Dory 3 and Dory 4.
«Cessionnaire Autorisé»	signifie en ce qui concerne les Associés TF, toute Entité TF et en ce qui concerne les Associés CPI, toute Entité CPI.
«DAIG»	signifie Deutsche Annigton Immobilien SE, une societas europea constituée selon le droit allemand, ayant son siège social à, 40472 Düsseldorf, Vogelsanger Weg, 80, enregistrée avec the local court Düsseldorf sous le numéro HRB 68115.
«Actions DAIG»	signifie l'ensemble des actions en circulation de DAIG vendues ou non lors de l'offre publique initiale menée par DAIG (et «Actions DAIG» comprennent, sans limitation et pour lever tout doute, les «Actions DAIG» émises à l'avenir par DAIG à travers toute émission primaire).
«Dory 1»	signifie Dory 1 Sàrl, une société à responsabilité limitée enregistrée avec le registre de commerce et des sociétés sous le numéro B. 110.296 ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
«Dory 1 (NFR)»	signifie Dory 1 (NFR) Sàrl, une société à responsabilité limitée enregistrée avec le registre de commerce et des sociétés sous le numéro B. 116.773 ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
«Dory 2»	signifie Dory 2 Sàrl, une société à responsabilité limitée enregistrée avec le registre de commerce et des sociétés sous le numéro B. 110.297 ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
«Dory 3»	signifie Dory 3 Sàrl, une société à responsabilité limitée enregistrée avec le registre de commerce et des sociétés sous le numéro B. 110.298 ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
«Dory 4»	signifie Dory 4 Sàrl, une société à responsabilité limitée enregistrée avec le registre de commerce et des sociétés sous le numéro B. 110.299 ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
«Loi»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 1.
«Transfert Affilié Autorisé»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.2
«Droit de Souscription Préférentiel»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.6.
«Parts Sociales»	signifie les parts sociales émises par la Société
«Associés»	signifie les détenteurs des Parts Sociales
«Titres Convertibles»	signifie les titres qui peuvent (i) être émis par la Société en faveur des Associés et (ii) qui peuvent être convertis en Parts Sociales, sous réserve des termes et conditions de ces titres.
«Prêts des Associés»	signifie les prêts qui peuvent être accordés par les Associés à la Société.
«TFDA»	signifie Terra Firma Deutsche Annington, LP ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Ltd, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845.
«TFDA II»	signifie Terra Firma Deutsche Annington-II, LP ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) II Ltd, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 44792.
«TFDA III»	signifie Terra Firma Deutsche Annington-III, LP ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Ltd, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845.

124451

- «TFDA IV» signifie Terra Firma Deutsche Annington-IV, LP ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Ltd, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845.
- «TFDA V» signifie Terra Firma Deutsche Annington-V, LP ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Ltd, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845.
- «Pacte d'Associés» signifie toute convention d'associés ou de coordination concernant la Société, pouvant être conclue à tout moment par les Associés et la Société.
- «Entités TF» signifie les Associés TF (ainsi que leurs successeurs) et toute filiale des Associés TF au sens des Sections 15 et suivantes du German Stock Corporation Act.
- «Associés TF» signifie TFDA, TFDA II, TFDA III, TFDA IV et TFDA V, dans chaque cas agissant par son General Partner.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à environ 1.400,- Euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des parties comparantes, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les représentants ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Hermelinski, Lerusse, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 août 2013. Relation: EAC/2013/10878. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127849/897.

(130155477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Real Estate Funds Selection Global Ex Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 160.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013126726/10.

(130153983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

R. Verdin & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 113.346.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126723/10.

(130154360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

R. Verdin & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 113.346.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126724/10.

(130154361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

REI Latin America I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 90.017,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 130.137.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un gérant

Référence de publication: 2013126734/12.

(130153784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Redevco Prime Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 112.066.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur John Drury, administrateur, a été modifiée comme suit en date du 12 Août 2013:

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Michelin House, 81 Fulham Road, 3^{ème} étage, London SW3 6RD, Angleterre.

Référence de publication: 2013126733/12.

(130153743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Riandra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3813 Schifflange, 33-39, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 106.705.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013126739/10.

(130154169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Resiworld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 3, rue de Turi.
R.C.S. Luxembourg B 132.972.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013126738/10.

(130153756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Romafi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 118.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126740/10.

(130153654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

PharmaTechnik Unternehmensberatung, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.286.

Le bilan au 31/03/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126702/10.

(130153718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Parmenion Investment Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 161.152.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013126699/14.

(130154214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Pixelixir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 06/09/2013.

Référence de publication: 2013126713/10.

(130154412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

PURetail Dijon rue de la Liberté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 268.892,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 168.996.

Les comptes annuels pour la période du 24 mai 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013126715/11.

(130153678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Paledora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 101.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126707/10.

(130153935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Reposting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 125.385.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social le 5 Septembre 2013

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes:

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Daniel Bergaire, gérant de sociétés, né le 28 Janvier 1960 à Damey (France), demeurant 3 Rue Fontaine de fer F-57580 Corny sur Moselle (France).
- Madame Gisèle Bergaire, administrateur, née le 13 Juillet 1956 à Bleurville (France), demeurant 6 Impasse du Pont de Pierres F-83520 Roquebrune sur Argens (France).
- Monsieur Hanspeter Hoffmann, administrateur, né le 20 Mars 1932 à Saint Gallen (Suisse), demeurant 196 Ruggelstrasse FL-9487 Gamprin (Liechtenstein).

Est réélue Commissaire aux Comptes

- IG INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B66562, avec siège social au 63-65 Rue de Merl L-2146 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2017.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013126737/23.

(130153487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

PURetail Paris rue d'Amsterdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 165.788.

Les comptes annuels pour la période du 23 décembre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013126716/11.

(130153681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Participle 49, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 116.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126709/10.

(130154213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

PharmaTechnik Unternehmensberatung, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.286.

—
Le bilan au 31/03/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126701/10.

(130153713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

RC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 158.344.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013126732/11.

(130153776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

RP3 Holdings (Lux) 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.086.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/08/2013.

Gérald Welvaert / Jorge Perez Lozano

Manager / Manager

Référence de publication: 2013126743/12.

(130154179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Sirio Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.631.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126768/10.

(130153871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Silverstreet Private Equity Strategies Sicar, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.487.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126766/11.

(130154183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Société de Participation Européenne et Internationale S.A. (SPEI S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 121.301.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126780/9.

(130153729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Société de l'Etoile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. BOULHAIS / O. OUDIN

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2013126778/11.

(130154050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Tengis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.876.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 28 août 2013 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la Société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à 74, Rue de Merl, L - 2146 Luxembourg a été ordonnée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06. Septembre 2013.

Référence de publication: 2013126794/13.

(130154112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Skyliners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 28.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126770/9.

(130154036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Saphira Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 77.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126756/10.

(130153897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Samisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAMISA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126755/11.

(130154297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013126752/10.

(130153780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

S&B Minerals Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.491.

EXTRAIT

En date du 5 septembre 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jacques de Patoul de son poste de gérant B de la société est acceptée avec effet au 22 août 2013;
- Erik Johan Cornelis Schoop, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B de la société avec effet au 22 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126746/14.

(130154040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Soparec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 69.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126787/10.

(130153942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Soria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 98.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126788/10.

(130154294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Société d'Investissement Midas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 117.581.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013126777/12.

(130154331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Stratford Capital Funds, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Stratford Capital Funds

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013126790/12.

(130154137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Synthesis Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6992 Oberanven, 6, Routstrach.

R.C.S. Luxembourg B 134.859.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126792/10.

(130154327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

SIX Financial Informations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 38.906.

Auszug aus dem Protokoll der Auserordentlichen Versammlung Abgehalten in den Geschäftsräumen der SIX Financial Information Ltd in Zürich am 19. Juli 2013

Die Demission von Herrn Thomas GROSS als Verwaltungsratsmitglied der SIX FINANCIAL INFORMATION LUXEMBOURG S.A. wird angenommen.

Herr Marcel BÄTTIG, geboren am 22.03.1960 in Rickenbach LU (CH), wohnhaft in CH – 8005 Zürich, Giesserstrasse 12, wird als Verwaltungsratsmitglied der SIX FINANCIAL INFORMATION LUXEMBOURG S.A. gewählt.

Sein Mandat gilt bis zur Hauptversammlung im Jahr 2015.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zürich, den 19. Juli 2013.

Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2013126769/17.

(130154440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

SEIF SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 149.044.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 28 août 2013

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur et du commissaire à la liquidation de la Société;
- donne décharge au liquidateur de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 28 août 2013;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

SEIF SICAV-SIF, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013126760/21.

(130153858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Ratanja S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 90.332.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 18 avril 2013

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RATANJA S.A., en liquidation volontaire, a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société RATANJA S.A., en liquidation volontaire, a définitivement cessé d'exister. Ces livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation au siège social de Parfinindus S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2013126731/16.

(130153954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Riverwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 108.091.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique en date du 1^{er} janvier 2013 que le mandat des administrateurs suivants:

- Mrs Michailina ZINONOS
- Mrs Elena CHRISTODOULOU
- Mrs Sotiroula KLEANTHOUS

a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126729/14.

(130154304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Rasfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 145.259.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 septembre 2013 que:

Monsieur Vincent WILLEMS et Monsieur Vincent CORMEAU ont démissionné de leur fonction d'administrateur.

Madame Elena LATORRE, employée privée, née le 6 décembre 1975 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg ainsi que la société LEXINGTON GOVERNANCE LIMITED, registre de commerce de Londres, 08454544, ayant son siège social à 41 Chalton Street, NW1 1JD, Londres, Royaume-Uni ont été nommés administrateurs. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Il est également à noter que Madame Orietta RIMI, actuel administrateur et Président du Conseil d'administration est désormais domiciliée professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013126730/19.

(130154450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Secure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 157.539.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 4 juin 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Marie-Lise HEINEN, Administrateur A, 17, rue du Grand Sart, B-1390 Grez-Doiceau, Belgique;
- Madame Delphine HEINEN, Administrateur A, Président, 4, Place de l'Europe, L-4112 Esch-sur-Alzette, Luxembourg;
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur B, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 4 juin 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- FIDUCIAIRE CABEXCO SARL, commissaire aux comptes, 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Pour SECURE S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013127335/21.

(130155000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Silverhope Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 116.937.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 septembre 2013

Les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés décident:

- De prendre acte de la démission de la société FLEXOFFICE SàRL de son mandat d'administrateur de la société, avec effet au 2 septembre 2013.
- De procéder à la cooptation, avec effet au 2 septembre 2013, de la société CEPACOS INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L – 4963 Clémency, rue Basse, 9, RCS Luxembourg B 148988, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, et ce jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.
- De prendre acte de la nomination de Monsieur Philippe Vanderhoven, né à Rocourt le 02/07/1971, résident professionnellement à L – 4963 Clémency, rue Basse, 9, à la fonction de représentant permanent de l'administrateur nouvellement nommé auprès de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Clémency, le 9 septembre 2013.
Référence de publication: 2013127340/20.
(130155036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

CSC Computer Sciences Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 544.869.927,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 149.716.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 5 juin 2013

1. Madame Bieneke BLECH a démissionné de son mandat de gérant.
 2. Madame Louise TURILLI, administrateur de sociétés, née à Rhode Island (Etats-Unis d'Amérique), le 17 juillet 1942, demeurant professionnellement à 3170 Fairview Park, Falls Church, VA 22042, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée comme gérant avec un pouvoir de signature A pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.
Pour CSC Computer Sciences Capital S.à r.l.
United International Management S.A.

Référence de publication: 2013127601/17.
(130155663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Cat Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Académie.
R.C.S. Luxembourg B 99.988.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 09 septembre 2013

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, que:
- l'assemblée accepte la démission de l'administrateur CAN'T STOP S.A. et révoque FNB S.A. (anc. CAT CLUB S.A.) de sa fonction d'administrateur de la société;
 - l'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de catégorie A, Monsieur Jeannot DIDERRICH, né le 27 mars 1973 à Ettelbruck, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Luxembourg, le 09 septembre 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Référence de publication: 2013127570/17.

(130155896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

The Star (International) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 53, rue Clair-Chêne.
R.C.S. Luxembourg B 109.419.

—
L'an deux mille treize, le dix-neuf août.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "THE STAR (INTERNATIONAL) S.A.", avec siège social à L-1940 Luxembourg, 446a, route de Longwy, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1291 du 29 novembre 2005, modifiée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 21 décembre 2007, publié au susdit Mémorial C, numéro 608 du 11 mars 2008, modifiée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 7 septembre 2010, publié au susdit Mémorial C, numéro 2451 du 12 novembre 2010, modifiée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Luxembourg du 18 janvier 2012, publié au susdit Mémorial C, numéro 1044 du 24 avril 2012, modifiée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Luxembourg du 4 février 2013, publié au susdit Mémorial C, numéro 865 du 11 avril 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.419.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Guy BERNARD, employé privé, demeurant à Wecker,

qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Hayange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Michael WEDDE, commerçant, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette.
- Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
- Fixation de la nouvelle adresse.
- Démission d'un (1) administrateur.
- Nomination d'un (1) nouvel administrateur.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Esch-sur-Alzette.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-4061 Esch-sur-Alzette, 53, rue Clair-Chêne.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission d'un (1) administrateur, à savoir:

- Steve KRIER, employé privé, demeurant à L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf et lui donne décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer un (1) nouvel administrateur, à savoir:

- Marc HARPES, retraité, demeurant à L-2322 Luxembourg, 6, rue Pensis.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année 2018.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'allemand, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version allemande et qu'en cas de divergences entre le texte allemand et le texte français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Suit la version allemande du texte qui précède:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am neunzehnten August.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitze zu Luxemburg.

Sind die Aktieninhaber der "THE STAR (INTERNATIONAL) S.A.", mit Sitz zu L-1940 Luxembourg, 446a, route de Longwy, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 5. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 1291 vom 29. November 2005, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 21. Dezember 2007, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 608 vom 11. März 2008, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 7. September 2010, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 2451 vom 12. November 2010, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Luxemburg am 18. Januar 2012, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 1044 vom 24. April 2012, welche Statuten abgeändert wurden gemäss

Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Luxemburg am 4. Februar 2013, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 865 vom 11. April 2013, eingetragen im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 109.419.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Guy BERNARD, Privatangestellter, wohnhaft zu Wecker.

Die Versammlung bestimmt zum Schriftführer Christelle DEMICHELET, Privatangestellte, wohnhaft zu Hayange (Frankreich).

Der Vorsitzende bestellt zum Stimmzähler Michael WEDDE, Geschäftsmann, wohnhaft zu Luxembourg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I.- Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind.

II.- Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

III.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxembourg nach Esch-sur-Alzette.
- Änderung des ersten Abschnitts von Artikel 3 der Statuten.
- Festlegung der neuen Adresse.
- Rücktritt von einem (1) Verwaltungsratsmitglied.
- Ernennung von einem (1) neuen Verwaltungsratsmitglied.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von Esch-sur-Alzette nach Luxembourg zu verlegen und fortan hat der erste Abschnitt von Artikel 3 der Statuten folgenden Wortlaut:

" **Art. 3. Erster Abschnitt.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Esch-sur-Alzette."

Zweiter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt die neue Adresse der Gesellschaft in L-4061 Esch-sur-Alzette, 53, rue Clair-Chêne festzulegen.

Dritter Beschluß

Die Versammlung nimmt den Rücktritt eines (1) Verwaltungsratsmitglieds an, nämlich:

- Steve KRIER, Privatangestellter, wohnhaft zu L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf und erteilt ihm Entlast.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt ein (1) neues Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, nämlich:

- Marc HARPES, Rentner, wohnhaft zu L-2322 Luxembourg, 6, rue Pensis.

Das Mandat des genannten Verwaltungsratsmitglieds endet am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2018 befindet.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen Luxembourg, in der Amtsstube.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in französisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem französischen Text der französische Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen haben dieselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: BERNARD, DEMICHELET, WEDDE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 août 2013. Relation: LAC/2013/39014.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signe): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128571/123.

(130156222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

TPL Bad Aibling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.125,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.065.

Par résolutions écrites du 24 juillet 2013, les associés ont accepté:

- la démission de Mme Pascale HALIN de sa fonction de gérant;
- la démission de M. Denis PHILIPPE de sa fonction de gérant;
- la nomination de M. Gabriel EL RHILANI, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée;
- la nomination de M. Paulo DA COSTA, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée.
- le transfert du siège social du 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013128576/21.

(130156110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Seldom (Luxembourg), SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.030.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

La société S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est réélu Administrateur A pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2376 Luxembourg, et la société FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg sont réélus Administrateurs B pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans

Pour la société

SELDOM (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013128541/18.

(130156541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Darecko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.628.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125787/9.

(130153008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.
